

## F009 Soutenabilité financière du projet de territoire

### Programmation

|   |
|---|
| <b>Périmètre</b>  |
| EPT Grand-Orly Seine Bièvre   |
| <b>Exigence</b>   |
| Action transversale à toutes les exigences  |
| <b>Objectifs</b>  |
| <p>Dans un contexte économique national de plus en plus contraint, les collectivités locales ont de moins de moins de moyens pour mettre en œuvre leurs politiques publiques, alors que les besoins de leurs populations augmentent. D'autre part, l'ambition de la politique environnementale portée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre incite à réfléchir autrement la mise en œuvre des politiques publiques, dans un objectif de sobriété, d'efficacité et de durabilité.</p> <p>Le plan d'actions du projet de territoire s'inscrit dans cet objectif. Il s'agit d'en assurer la soutenabilité financière et environnementale. Il s'agit également de s'assurer et de stabiliser les financements des projets en cours (exemple des projets de rénovation urbaine).</p> |
| <b>Description de l'action</b>  |
| <p>Les relations financières entre les EPT et les communes sont rendues complexes par les dispositions des lois NOTRe et MAPTAM.</p> <p>Les collectivités et établissements publics doivent faire preuve d'innovation et d'expérimentation, afin de réfléchir autrement et d'apporter les meilleures réponses aux besoins des habitants.</p> <p>Ils doivent également, et de plus en plus, s'inscrire dans des politiques contractuelles et des appels à projet ou à manifestation d'intérêt.</p> <p>Au regard de ces difficultés et de l'importance de pouvoir mener le projet de territoire, un travail doit être engagé afin de chiffrer les actions et d'en identifier les financements et permettre leurs réalisations.</p>  |
| <b>Pilotage</b>   |
| L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes   |
| <b>Partenaires</b>  |
|   |
| <b>Temporalité</b>  |
| Court terme   |
| <b>Actions en lien</b>  |
| Toutes les actions du projet de territoire  |